



**États financiers consolidés
intermédiaires résumés non audités**

**Pour les trois et six mois
terminés le
30 juin 2024**

Redevances Aurifères Osisko Itée

Bilans consolidés

(non audités)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie	3	65 724	67 721
Placements à court terme	4	14 466	8 200
Sommes à recevoir		6 456	6 282
Autres actifs		1 425	1 842
		<u>88 071</u>	<u>84 045</u>
Actifs non courants			
Placements dans des entreprises associées	5	94 725	115 651
Autres placements	6	102 279	93 025
Redevances, flux de métaux et autres intérêts	7	1 486 501	1 553 111
Goodwill		111 204	111 204
Autres actifs		8 874	8 951
		<u>1 891 654</u>	<u>1 965 987</u>
Passifs			
Passifs courants			
Comptes créditeurs et charges à payer		4 611	8 209
Dividendes à payer		12 101	11 121
Obligations locatives		1 182	1 122
		<u>17 894</u>	<u>20 452</u>
Passifs non courants			
Obligations locatives		6 270	6 879
Dette à long terme	8	108 966	191 879
Impôts sur le résultat différés		95 321	96 279
		<u>228 451</u>	<u>315 489</u>
Capitaux propres			
Capital-actions	9	2 111 336	2 097 691
Surplus d'apport		77 791	79 446
Cumul des autres éléments du résultat global		59 158	28 058
Déficit		(585 082)	(554 697)
		<u>1 663 203</u>	<u>1 650 498</u>
		<u>1 891 654</u>	<u>1 965 987</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

États consolidés des résultats

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

	Notes	Trois mois terminés les		Six mois terminés les	
		30 juin		30 juin	
		2024	2023	2024	2023
		\$	\$	\$	\$
Produits	11	64 846	60 500	125 597	120 087
Coût des ventes	11	(2 226)	(4 260)	(4 059)	(8 301)
Épuisement	11	(10 413)	(12 967)	(21 937)	(26 462)
Bénéfice brut		52 207	43 273	99 601	85 324
Autres charges d'exploitation					
Générales et administratives		(6 367)	(7 308)	(12 497)	(13 517)
Développement des affaires		(2 089)	(1 297)	(3 449)	(2 793)
Dépréciation des droits de redevance	7	(67 832)	(6 629)	(67 832)	(6 629)
(Perte) bénéfice d'exploitation		(24 081)	28 039	15 823	62 385
Produits d'intérêts		1 245	2 170	2 504	4 233
Charges financières		(2 839)	(3 445)	(6 570)	(6 315)
Perte de change		(1 069)	(172)	(4 319)	(153)
Quote-part du résultat d'entreprises associées		(3 117)	19 167	(16 675)	13 022
Autres (pertes nettes) gains nets	11	(355)	(23 926)	1 996	(22 100)
(Perte) bénéfice avant les impôts sur le résultat		(30 216)	21 833	(7 241)	51 072
Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat		9 101	(3 872)	1 199	(12 263)
(Perte nette) bénéfice net		(21 115)	17 961	(6 042)	38 809
(Perte nette) bénéfice net par action	12				
De base et dilué(e)		(0,11)	0,10	(0,03)	0,21

Redevances Aurifères Osisko Itée

États consolidés du résultat global

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les		Six mois terminés les	
	30 juin		30 juin	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
(Perte nette) bénéfice net	(21 115)	17 961	(6 042)	38 809
Autres éléments du résultat global				
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés à l'état consolidé des résultats</i>				
Variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global	7 851	(1 244)	10 114	(2 682)
Incidence fiscale	(767)	(325)	(1 083)	(323)
Quote-part des autres éléments du résultat global d'une entreprise associée	(1 005)	(1 339)	(1 290)	(1 339)
<i>Éléments qui pourront être reclassés à l'état consolidé des résultats</i>				
Cumul des ajustements liés à la conversion des monnaies	7 986	(14 022)	26 271	(14 469)
Quote-part des autres éléments du résultat global d'une entreprise associée	(538)	(1 661)	(2 961)	(1 661)
Autres éléments du résultat global	13 527	(18 591)	31 051	(20 474)
Résultat global	(7 588)	(630)	25 009	18 335

Redevances Aurifères Osisko Itée

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Trois mois terminés les		Six mois terminés les	
		30 juin		30 juin	
		2024	2023	2024	2023
		\$	\$	\$	\$
Activités d'exploitation					
(Perte nette) bénéfice net		(21 115)	17 961	(6 042)	38 809
Ajustements pour :					
Rémunération fondée sur des actions		2 261	2 868	4 374	5 157
Épuisement et amortissement		10 742	13 271	22 595	27 025
Dépréciation des droits de redevance		67 832	6 629	67 832	6 629
Dépréciation des placements dans des entreprises associées		-	-	-	271
Variation des pertes de crédit attendues sur les autres placements		-	19 860	(1 895)	19 860
Quote-part du résultat d'entreprises associées		3 117	(19 167)	16 675	(13 022)
Variation de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		355	1 009	(101)	3 754
Gain net découlant de la dilution de placements		-	-	-	(4 842)
Perte à la cession réputée d'une entreprise associée		-	3 057	-	3 057
Perte de change		1 053	9	4 340	25
(Recouvrement) charge d'impôts sur le résultat différés		(9 534)	3 270	(2 166)	10 730
Autres		152	447	309	483
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		54 863	49 214	105 921	97 936
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	13	(2 545)	(1 822)	(3 226)	(5 094)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		<u>52 318</u>	<u>47 392</u>	<u>102 695</u>	<u>92 842</u>
Activités d'investissement					
Acquisitions de placements à court terme		(5 067)	(2 154)	(5 967)	(3 797)
Acquisitions de placements		-	(53 008)	-	(53 279)
Produit de la cession de placements		-	6	5 177	6
Acquisitions de droits de redevances et de flux de métaux		-	(212 762)	-	(212 762)
Autres		(3)	(6)	(7)	(6)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		<u>(5 070)</u>	<u>(267 924)</u>	<u>(797)</u>	<u>(269 838)</u>
Activités de financement					
Augmentation de la dette à long terme		-	186 909	-	186 909
Remboursement de la dette à long terme		(44 238)	-	(87 855)	(13 463)
Exercice d'options d'achat d'actions et actions émises en vertu du régime d'achat d'actions		2 737	1 662	7 604	10 562
Dividendes versés		(10 130)	(9 292)	(20 487)	(19 045)
Retenues à la source sur le règlement d'unités d'actions avec restrictions et différées		-	(3 893)	(2 987)	(4 349)
Autres		(977)	(234)	(1 365)	(446)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		<u>(52 608)</u>	<u>175 152</u>	<u>(105 090)</u>	<u>160 168</u>
Diminution de la trésorerie avant l'incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(5 360)	(45 380)	(3 192)	(16 828)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		483	(3 671)	1 195	(3 687)
Diminution de la trésorerie		<u>(4 877)</u>	<u>(49 051)</u>	<u>(1 997)</u>	<u>(20 515)</u>
Trésorerie au début de la période		<u>70 601</u>	<u>119 084</u>	<u>67 721</u>	<u>90 548</u>
Trésorerie à la fin de la période	3	<u>65 724</u>	<u>70 033</u>	<u>65 724</u>	<u>70 033</u>

Des informations supplémentaires sur les états consolidés des flux de trésorerie sont présentées à la note 13.

Redevances Aurifères Osisko Itée

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les six mois terminés le 30 juin 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capital-actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2024	185 346 524	2 097 691	79 446	28 058	(554 697)	1 650 498
Perte nette	-	-	-	-	(6 042)	(6 042)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	31 051	-	31 051
Résultat global	-	-	-	31 051	(6 042)	25 009
Dividendes déclarés	-	-	-	-	(23 255)	(23 255)
Actions émises – Régime de réinvestissement des dividendes	89 426	1 789	-	-	-	1 789
Actions émises – Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	8 404	173	-	-	-	173
Options d'achat d'actions – Rémunération fondée sur des actions	-	-	1 191	-	-	1 191
Options d'achat d'actions exercées	551 158	9 484	(1 985)	-	-	7 499
Unités d'actions avec restrictions devant être réglées en actions ordinaires :						
Rémunération fondée sur des actions	-	-	2 584	-	-	2 584
Règlements	147 677	1 928	(3 556)	-	(915)	(2 543)
Incidence fiscale	-	-	(71)	-	-	(71)
Unités d'actions différées devant être réglées en actions ordinaires :						
Rémunération fondée sur des actions	-	-	599	-	-	599
Règlements	19 351	271	(590)	-	(124)	(443)
Incidence fiscale	-	-	173	-	-	173
Transfert de la perte réalisée sur actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	-	-	-	49	(49)	-
Solde au 30 juin 2024	186 162 540	2 111 336	77 791	59 158	(585 082)	1 663 203

(i) Au 30 juin 2024, le cumul des autres éléments du résultat global se composait d'éléments qui ne seront pas reclassés aux états consolidés des résultats d'un montant de (2,3 millions de dollars) et d'éléments qui pourront être reclassés aux états consolidés des résultats d'un montant de 61,7 millions de dollars.

Redevances Aurifères Osisko Itée

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les six mois terminés le 30 juin 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Nombre d'actions ordinaires en circulation	Cumul des autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾		Déficit	Total	
		Capital-actions	Surplus d'apport			
		\$	\$	\$	\$	
Solde au 1^{er} janvier 2023	184 037 728	2 076 070	77 295	47 435	(463 589)	1 737 211
Bénéfice net	-	-	-	-	38 809	38 809
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(20 474)	-	(20 474)
Résultat global	-	-	-	(20 474)	38 809	18 335
Dividendes déclarés	-	-	-	-	(21 263)	(21 263)
Actions émises – Régime de réinvestissement des dividendes	62 296	1 237	-	-	-	1 237
Actions émises – Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	8 820	163	-	-	-	163
Options d'achat d'actions – Rémunération fondée sur des actions	-	-	1 820	-	-	1 820
Options d'achat d'actions exercées	777 935	13 099	(2 638)	-	-	10 461
Unités d'actions avec restrictions devant être réglées en actions ordinaires :						
Rémunération fondée sur des actions	-	-	2 724	-	-	2 724
Règlement	164 249	2 217	(4 475)	-	(1 636)	(3 894)
Incidence fiscale	-	-	217	-	-	217
Unités d'actions différées devant être réglées en actions ordinaires :						
Rémunération fondée sur des actions	-	-	612	-	-	612
Incidence fiscale	-	-	474	-	-	474
Transfert de la perte réalisée sur actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	-	-	-	2	(2)	-
Solde au 30 juin 2023	185 051 028	2 092 786	76 029	26 963	(447 681)	1 748 097

(i) Au 30 juin 2023, le cumul des autres éléments du résultat global se composait d'éléments qui ne seront pas reclassés aux états consolidés des résultats d'un montant de (14,1 millions de dollars) et d'éléments qui pourront être reclassés aux états consolidés des résultats d'un montant de 41,1 millions de dollars.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

1. Nature des activités

Redevances Aurifères Osisko Itée et ses filiales (collectivement, « Osisko » ou la « Société ») sont engagées dans l'acquisition et la gestion de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'intérêts similaires de métaux précieux et d'autres matières premières qui correspondent aux objectifs de la Société en matière de risque/rendement. Osisko est une société ouverte domiciliée au Québec (Canada), dont les titres se négocient à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York, et a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions (Québec)*. L'adresse de son siège social est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada. La Société détient un portefeuille de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux de métaux et de droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou ententes de flux de métaux sur divers projets. Le principal actif de la Société est une redevance de 3 à 5 % du rendement net de fonderie (*net smelter return* ou « NSR ») sur le complexe Canadian Malartic, situé au Québec (Canada).

2. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») qui sont applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires en vertu de la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, lesquels ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent.

Certaines nouvelles normes comptables et interprétations qui comportent des exigences actuellement en vigueur ou des exigences à venir ont été publiées. Ces normes ne devraient pas avoir d'incidence importante sur l'exercice actuel ou les exercices futurs de la Société; ainsi, elles ne sont pas abordées dans le présent rapport, à l'exception des modifications à la norme IAS 1, *Présentation des états financiers (Passifs non courants assortis de clauses restrictives)*, de l'émission de la norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, et des modifications aux normes IFRS 9, *Instruments financiers* et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, lesquelles sont décrites ci-dessous.

Modifications – IAS 1 Présentation des états financiers (Passifs non courants assortis de clauses restrictives)

Les modifications apportées à IAS 1 en 2020 et 2022 clarifiaient que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou non courants en fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information. Le classement est affecté par les attentes de l'entité ou par les événements après la date de présentation de l'information (par ex. : la réception d'une renonciation ou le non-respect d'une clause restrictive).

Les clauses restrictives des arrangements de prêt n'auront pas d'incidence sur le classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant à la date de présentation de l'information si l'entité ne doit se conformer aux clauses restrictives qu'après la date de présentation de l'information. Toutefois, si l'entité doit se conformer à une clause restrictive soit avant ou à la date de présentation de l'information, cela aura une incidence sur le classement en tant que passif courant ou non courant, même si la conformité à la clause restrictive n'est vérifiée qu'après la date de présentation de l'information.

Les modifications exigent des divulgations si une entité classe un passif en tant que passif non courant et que ce passif est assujéti à des clauses restrictives auxquelles l'entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la date de présentation de l'information. Ces divulgations comprennent :

- la valeur comptable du passif;
- de l'information à propos des clauses restrictives; et
- des faits et circonstances, le cas échéant, indiquant que l'entité pourrait avoir de la difficulté à se conformer aux clauses restrictives.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

2. Base d'établissement (suite)

Modifications – IAS 1 Présentation des états financiers (Passifs non courants assortis de clauses restrictives) (suite)

Les modifications clarifient également ce qui est signifié dans IAS 1 lorsqu'il est fait référence au « règlement » d'un passif. Les modalités d'un passif qui pourraient, au gré de la contrepartie, entraîner son règlement par le transfert d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même peuvent uniquement être ignorées aux fins du classement du passif en tant que passif courant ou non courant si l'entité classe l'option comme un instrument de capitaux propres. Toutefois, les options de conversion qui sont classées comme passifs doivent être prises en considération lors de la détermination du classement d'un billet convertible en tant que courant ou non courant.

Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective, conformément aux exigences normales de la norme IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2024.

IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a émis IFRS 18, la nouvelle norme sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers, mettant l'accent sur les mises à jour à l'état du résultat net. IFRS 18 a été émise en réaction aux préoccupations des investisseurs concernant la comparabilité et la transparence des informations présentées par les entités sur leur performance. Les nouvelles exigences introduites dans IFRS 18 aideront à assurer la comparabilité de la performance financière d'entités similaires, particulièrement en ce qui concerne la définition du « résultat net d'exploitation ». Les nouvelles informations requises pour certaines mesures de performance définies par la direction amélioreront également la transparence. Les nouveaux concepts clés introduits dans IFRS 18 concernent :

- la structure de l'état du résultat net;
- les informations requises dans les états financiers pour certaines mesures de performance liées au résultat net qui sont présentées ailleurs que dans les états financiers de l'entité (c'est-à-dire les mesures de performance définies par la direction); et
- des principes de regroupement et de fractionnement améliorés s'appliquant aux états financiers primaires et aux notes en général.

IFRS 18 remplacera IAS 1; plusieurs des autres principes existants dans IAS 1 sont retenus, avec de légères modifications. IFRS 18 n'aura pas d'incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation d'éléments dans les états financiers, mais pourrait changer ce qu'une entité présente comme étant son « résultat net d'exploitation ». IFRS 18 s'appliquera aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2027 et s'appliquera également aux données comparatives. La direction n'a pas encore évalué l'incidence que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers consolidés.

Modifications – IFRS 9, Instruments financiers, et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

Le 30 mai 2024, l'IASB a émis des modifications ciblées aux normes IFRS 9 et IFRS 7, en réaction à certaines questions récentes soulevées dans la pratique. Les modifications ont été émises afin de :

- clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de transfert électronique de fonds;
- clarifier et ajouter davantage d'instructions pour évaluer si un actif financier satisfait au critère de constituer uniquement des paiements de capital et d'intérêt;
- ajouter de nouvelles informations à fournir pour certains instruments dont les modalités contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie; et
- mettre à jour les informations à fournir pour les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les nouvelles exigences s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2026, bien que l'application anticipée sera permise. La direction n'a pas encore évalué l'incidence que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers consolidés.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Trésorerie

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la situation de trésorerie consolidée était la suivante :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
Trésorerie détenue en dollars canadiens	16 842	42 163
Trésorerie détenue en dollars américains ⁽ⁱ⁾	48 882	25 558
Total de la trésorerie	<u>65 724</u>	<u>67 721</u>

(i) La trésorerie détenue en dollars américains s'élevait à 35,7 millions de dollars US au 30 juin 2024 (19,3 millions de dollars US au 31 décembre 2023).

4. Placements à court terme

Au 30 juin 2024, les placements à court terme étaient constitués d'un billet à recevoir d'une entreprise associée de 10,6 millions de dollars US (14,5 millions de dollars), portant intérêt à un taux de 18,5 % et venant à échéance au 31 août 2024. Le billet à recevoir est garanti par les actifs de l'entreprise associée.

5. Placements dans des entreprises associées

	Six mois terminés le 30 juin 2024	Exercice terminé le 31 décembre 2023
	\$	\$
Solde au début de la période	115 651	319 763
Acquisitions	-	271
Cessions	-	(127 931)
Quote-part nette du résultat ⁽ⁱ⁾	(16 675)	7 925
Quote-part des autres éléments du résultat global	(4 251)	(6 795)
Gain net découlant de la dilution de la participation	-	4 842
Perte à la cession et à la cession réputée	-	(10 494)
Transferts aux autres placements	-	(7 159)
Dépréciation	-	(64 771)
Solde à la fin de la période	<u>94 725</u>	<u>115 651</u>

(i) La quote-part nette du résultat est ajustée dans la mesure où la direction a connaissance d'événements importants qui influent sur le résultat net d'une entreprise associée au cours de la période où la quote-part du résultat net est comptabilisé avec un décalage de jusqu'à 3 mois, ce qui est le cas du placement dans Osisko Développement Corp. (« Osisko Développement »). La Société a comptabilisé des ajustements et des charges de dépréciation estimatifs sur son placement dans Osisko Développement de 64,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023. Durant les trois mois terminés le 31 mars 2024, la Société a ajusté sa quote-part du résultat comptabilisé au quatrième trimestre à l'égard d'Osisko Développement pour tenir compte de la dépréciation estimée antérieurement et comptabilisée en réduction du placement en 2023.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

6. Autres placements

	Six mois terminés le 30 juin 2024	Exercice terminé le 31 décembre 2023
	\$	\$
Juste valeur par le biais du résultat net (bons de souscription et instruments convertibles)		
Solde au début de la période	8 949	24 217
Cession	-	(5 000)
Intérêt capitalisé	-	2 888
Variation de la juste valeur	101	(13 156)
Solde à la fin de la période	9 050	8 949
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (actions ordinaires)		
Solde au début de la période	84 076	18 337
Acquisitions	-	53 008
Transfert des entreprises associées	-	7 159
Variation de la juste valeur	10 114	5 915
Cessions	(3 282)	(28)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	2 321	(315)
Solde à la fin de la période	93 229	84 076
Au coût amorti (billets)		
Solde au début de la période	-	30 950
Variation de la provision pour pertes de crédit attendues et radiations	1 895	(30 615)
Remboursement	(1 895)	-
Ajustements liés à la conversion des monnaies	-	(335)
Solde à la fin de la période	-	-
Total	102 279	93 025

Les autres placements comprennent des actions ordinaires, des bons de souscription et des instruments convertibles de sociétés cotées en bourse au Canada et aux États-Unis pour la plupart, ainsi que des prêts à recevoir (billets) d'entreprises associées (sociétés fermées), qui sont entièrement provisionnés au 30 juin 2024.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

7. Redevances, flux de métaux et autres intérêts

	Six mois terminés le 30 juin 2024			
	Redevances	Flux de métaux	Ententes d'écoulement	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	919 663	619 201	14 247	1 553 111
Épuisement	(10 895)	(11 042)	-	(21 937)
Dépréciation	(67 832)	-	-	(67 832)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	4 280	18 383	496	23 159
Solde au 30 juin	845 216	626 542	14 743	1 486 501
En production				
Coût	543 101	791 082	-	1 334 183
Épuisement et dépréciation cumulés	(426 481)	(322 825)	-	(749 306)
Valeur comptable nette au 30 juin	116 620	468 257	-	584 877
Développement				
Coût	449 679	192 845	28 527	671 051
Épuisement et dépréciation cumulés	(99 041)	(55 304)	(28 527)	(182 872)
Valeur comptable nette au 30 juin	350 638	137 541	-	488 179
Exploration et évaluation				
Coût	388 346	21 460	14 743	424 549
Épuisement et dépréciation cumulés	(10 388)	(716)	-	(11 104)
Valeur comptable nette au 30 juin	377 958	20 744	14 743	413 445
Valeur comptable nette totale au 30 juin	845 216	626 542	14 743	1 486 501

Dépréciation – Droit de redevance sur la mine Eagle Gold

Le 24 juin 2024, Victoria Gold Corp. (« Victoria ») a annoncé qu'une rupture des installations de lixiviation en tas avait eu lieu à la mine Eagle Gold. Les opérations ont été suspendues pendant que l'équipe d'exploitation sur le site, ainsi que la direction et les représentants du gouvernement du Yukon, continue d'évaluer la situation et de recueillir des informations. Victoria a confirmé que certaines infrastructures avaient été endommagées et qu'une portion de l'effondrement avait franchi les structures de retenue. Par la suite, le 4 juillet 2024, Victoria a annoncé avoir reçu des avis de défaut de la part de ses créanciers en vertu de la convention de crédit datée du 18 décembre 2020. Un événement de défaut en vertu de l'entente de redevances Eagle Gold datée du 13 avril 2018 a aussi été déclenché et, par conséquent, Osisko a transmis un avis de défaut à Victoria le 4 juillet 2024. Le 12 juillet 2024 et le 30 juillet 2024, Victoria a annoncé qu'il n'y avait aucune garantie que la société disposerait des ressources financières nécessaires pour réparer les dommages aux équipements et aux installations, remédier aux impacts que l'incident a entraînés, ou redémarrer la production.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

7. Redevances, flux de métaux et autres intérêts (suite)

Dépréciation – Droit de redevance sur la mine Eagle Gold (suite)

Ces éléments ont été considérés comme des indices de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation à l'égard de son droit de redevance sur la mine Eagle Gold en date du 30 juin 2024. Le montant recouvrable, conformément à la norme IAS 36, a été estimé à un montant nul au 30 juin 2024 en fonction de l'évaluation par la direction des faits et circonstances incluant, entre autres, l'arrêt complet de la production, le contexte social et politique entourant l'incident, les besoins en capital relatifs à l'atténuation des impacts et la restauration du site, et la capacité de redémarrer les opérations avec l'autorisation du directeur des ressources minérales du Yukon ou avec les ressources financières nécessaires. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur complète de 67,8 millions de dollars (49,9 millions de dollars, après impôt) le 30 juin 2024.

Dans l'éventualité où les faits et circonstances entourant la situation à la mine Eagle Gold changent, et qu'il y ait reprise des opérations et des livraisons de métaux précieux à Osisko en vertu de son entente de redevances, une réévaluation du montant recouvrable à l'égard du droit de redevance sur la mine Eagle Gold sera alors effectuée et pourrait éventuellement mener à une reprise d'une partie ou de la totalité de la perte de valeur qui a été comptabilisée.

	Exercice terminé le 31 décembre 2023			
	Redevances	Flux de métaux	Ententes d'écoulement	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	879 075	484 590	14 588	1 378 253
Ajouts	76 472	214 636	-	291 108
Épuisement	(24 016)	(32 377)	-	(56 393)
Dépréciation	(9 000)	(38 619)	-	(47 619)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(2 868)	(9 029)	(341)	(12 238)
Solde au 31 décembre	919 663	619 201	14 247	1 553 111
En production				
Coût	643 350	772 600	-	1 415 950
Épuisement et dépréciation cumulés	(449 099)	(307 531)	-	(756 630)
Valeur comptable nette au 31 décembre	194 251	465 069	-	659 320
Développement				
Coût	407 121	187 528	32 465	627 114
Épuisement et dépréciation cumulés	(853)	(53 441)	(27 566)	(81 860)
Valeur comptable nette au 31 décembre	406 268	134 087	4 899	545 254
Exploration et évaluation				
Coût	329 209	20 737	9 348	359 294
Épuisement et dépréciation cumulés	(10 065)	(692)	-	(10 757)
Valeur comptable nette au 31 décembre	319 144	20 045	9 348	348 537
Valeur comptable nette totale au 31 décembre	919 663	619 201	14 247	1 553 111

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

8. Dette à long terme

La dette à long terme se résume comme suit :

	<u>30 juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable	108 966	192 099
Escompte non amorti sur les acceptations bancaires	-	(220)
Dette à long terme, déduction faite de l'escompte sur les acceptations bancaires	<u>108 966</u>	<u>191 879</u>
Tranche courante	-	-
Tranche non courante	<u>108 966</u>	<u>191 879</u>
	<u>108 966</u>	<u>191 879</u>

Facilité de crédit renouvelable

Un montant total de 550,0 millions de dollars est disponible en vertu de la facilité de crédit (la « facilité »), en plus d'une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 200,0 millions de dollars (pour un montant disponible total pouvant aller jusqu'à 750,0 millions de dollars).

En avril 2024, la date d'échéance de la facilité a été reportée du 29 septembre 2026 jusqu'au 30 avril 2028. La marge non engagée reste sujette à l'acceptation des prêteurs. La facilité doit être utilisée aux fins générales de la Société et pour des investissements dans l'industrie minière, notamment pour l'acquisition de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'autres intérêts. La facilité est garantie par les actifs de la Société.

La facilité est assortie de frais d'attente. Les fonds tirés portent intérêt au taux de base, au taux préférentiel, au taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (« CORRA ») ou au taux de financement à un jour garanti (« SOFR »), majoré d'un certain pourcentage selon le ratio d'endettement de la Société. Durant les six mois terminés le 30 juin 2024, la Société a remboursé un montant de 87,9 millions de dollars sur la facilité. Au 30 juin 2024, le taux d'intérêt effectif sur le solde prélevé était de 6,8 %, incluant la marge applicable.

La facilité comprend des clauses qui exigent que la Société maintienne certains ratios financiers, y compris les ratios d'endettement, et qu'elle réponde à certaines exigences non financières. Au 30 juin 2024, tous les ratios et les exigences étaient respectés.

9. Capital-actions

Actions

Autorisées :

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries

Émises et payées en entier :

186 162 540 actions ordinaires

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2023, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat »). Selon les termes du programme de rachat, Osisko peut acquérir, de temps à autre, jusqu'à 9 258 298 de ses actions ordinaires, conformément aux procédures d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la TSX. Les rachats en vertu du programme de rachat 2023 sont autorisés du 12 décembre 2023 jusqu'au 11 décembre 2024. Les achats quotidiens seront limités à 94 834 actions ordinaires, hormis les dispenses relatives aux achats en bloc. Durant les six mois terminés le 30 juin 2024, la Société n'a rachaté aucune action ordinaire dans le cadre du programme de rachat.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

9. Capital-actions (suite)

Dividendes

Le tableau suivant présente dans le détail les dividendes déclarés pour les six mois terminés le 30 juin 2024 :

<u>Date de déclaration</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Date de fermeture des registres</u>	<u>Date de paiement</u>	<u>Dividende payable</u>
	\$			\$
20 février 2024	0,060	28 mars 2024	15 avril 2024	11 154 000
8 mai 2024	0,065	28 juin 2024	15 juillet 2024	12 101 000
	<u>0,125</u>			<u>23 255 000</u>

Au 30 juin 2024, les détenteurs de 20,8 millions d'actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au régime de réinvestissement des dividendes, représentant des dividendes payables de 1,4 million de dollars. Par conséquent, 62 363 actions ordinaires ont été émises le 15 juillet 2024 à un escompte de 3 %.

10. Rémunération fondée sur des actions

Options d'achat d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention de ses dirigeants et employés.

Le tableau suivant résume l'information concernant les variations des options d'achat d'actions en circulation :

	<u>Six mois terminés le</u> <u>30 juin 2024</u>		<u>Exercice terminé le</u> <u>31 décembre 2023</u>	
	<u>Nombre</u> <u>d'options</u>	<u>Prix</u> <u>d'exercice</u> <u>moyen</u> <u>pondéré</u>	<u>Nombre</u> <u>d'options</u>	<u>Prix</u> <u>d'exercice</u> <u>moyen</u> <u>pondéré</u>
		\$		\$
Solde au début de la période	3 122 006	14,50	3 511 922	13,55
Attribuées ⁽ⁱ⁾	287 300	18,72	728 700	18,08
Exercées	(551 158)	13,61	(938 615)	13,47
Abandonnées / Annulées	-	-	(171 335)	15,95
Échues	<u>(6)</u>	13,93	<u>(8 666)</u>	13,50
Solde à la fin de la période	<u>2 858 142</u>	15,10	<u>3 122 006</u>	14,50
Options pouvant être exercées à la fin de la période	<u>2 101 509</u>	14,26	<u>1 920 804</u>	13,66

(i) Les options ont été attribuées à des dirigeants et employés.

Le prix moyen pondéré des actions acquises lorsque les options ont été exercées durant les six mois terminés le 30 juin 2024 s'est établi à 20,91 \$ (19,56 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

10. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Options d'achat d'actions (suite)

Le tableau qui suit résume les options d'achat d'actions en circulation au 30 juin 2024 :

Fourchette de prix d'exercice \$	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
12,70 – 14,50	1 851 676	13,42	1,9	1 681 209	13,34
15,97 – 22,20	1 006 466	18,17	4,1	420 300	17,91
	<u>2 858 142</u>	<u>15,10</u>	<u>2,7</u>	<u>2 101 509</u>	<u>14,26</u>

Les options, au moment de l'attribution, sont comptabilisées à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction de leur période d'acquisition et des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	Six mois terminés le 30 juin 2024	Exercice terminé le 31 décembre 2023
Dividende par action	1,3 %	1,5 %
Volatilité prévue	37 %	41 %
Taux d'intérêt sans risque	3,8 %	3,8 %
Durée de vie prévue	45 mois	47 mois
Cours moyen pondéré des actions	18,72 \$	18,08 \$
Juste valeur moyenne pondérée des options octroyées	5,65 \$	5,88 \$

La volatilité prévue a été estimée en utilisant les données historiques d'Osisko à partir de la date d'attribution et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des options. Les options d'achat d'actions peuvent être exercées au cours de clôture des actions ordinaires de la Société le jour précédant la date d'attribution.

La juste valeur des options d'achat d'actions est comptabilisée dans les charges de rémunération sur la période d'acquisition des droits. Durant les trois et six mois terminés le 30 juin 2024, le montant total de rémunération fondée sur des options d'achat d'actions s'est établi à 0,6 million de dollars et 1,2 million de dollars, respectivement (1,0 million de dollars et 1,8 million de dollars durant les trois et six mois terminés le 30 juin 2023, respectivement).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

10. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions

La Société offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») et un régime d'unités d'actions avec restrictions (« UAR »), qui permet l'attribution d'UAD et d'UAR aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés dans le cadre du programme de rémunération à long terme.

Le tableau suivant résume l'information sur les variations des UAD et des UAR :

	Six mois terminés le 30 juin 2024		Exercice terminé le 31 décembre 2023	
	UAD ⁽ⁱ⁾	UAR ⁽ⁱⁱ⁾	UAD ⁽ⁱ⁾	UAR ⁽ⁱⁱ⁾
Solde au début de la période	414 278	717 105	429 575	852 803
Attribuées	65 850	308 000	56 895	235 540
Dividendes réinvestis	2 291	4 320	5 545	10 836
Réglées	(42 095)	(244 929)	(69 678)	(298 313)
Abandonnées	(5 604)	(18 990)	(8 059)	(83 761)
Solde à la fin de la période	434 720	765 506	414 278	717 105
Solde – Droits acquis	368 842	27 156	365 098	-

- (i) Sauf si le conseil d'administration de la Société en décide autrement, les UAD sont acquises la veille de la prochaine assemblée générale annuelle et sont payables en actions ordinaires, en trésorerie, ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie, à la seule discrétion de la Société, à chaque administrateur non dirigeant lorsqu'il ou elle quitte le conseil ou n'est pas réélu(e). La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAD dont les droits devraient être acquis à la date de règlement par le prix de clôture des actions de la Société la veille de la date d'attribution. La juste valeur est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits. À la date de règlement, une action ordinaire sera émise pour chaque UAD, après déduction de tout impôt payable sur le bénéfice acquis par l'administrateur, qui doit être remis par la Société aux autorités fiscales. Les UAD attribuées au cours des six premiers mois de 2024 ont une valeur moyenne pondérée de 21,82 \$ par UAD (les UAD attribuées au cours des six premiers mois de 2023 ayant une valeur moyenne pondérée de 21,64 \$ par UAD).
- (ii) La moitié des UAR est fondée sur le temps (les « UAR fondées sur le temps ») et l'autre moitié est fondée sur le temps et dépend de l'atteinte de certaines mesures de performance (les « UAR fondées sur la performance »). Les UAR fondées sur le temps attribuées avant 2024 sont acquises et payables trois ans après la date d'attribution. Les UAR fondées sur le temps attribuées en 2024 sont acquises et payables en trois tranches égales à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution. Les UAR fondées sur la performance sont acquises et payables trois ans après la date d'attribution. Les UAR sont payables en actions ordinaires, en trésorerie ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie, à la seule discrétion de la Société. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAR dont les droits devraient être acquis à la date du paiement par le prix de clôture des actions de la Société la veille de la date d'attribution. La juste valeur est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits et est ajustée en fonction des composantes liées au rendement, le cas échéant. À la date de règlement, une action ordinaire sera émise pour chaque UAR acquise, après déduction de tout impôt payable sur le bénéfice acquis par l'employé, qui doit être remis par Osisko aux autorités fiscales. Les UAR attribuées au cours des six premiers mois de 2024 ont une valeur moyenne pondérée de 18,79 \$ par UAR (les UAR attribuées au cours des six premiers mois de 2023 ayant une valeur moyenne pondérée de 17,87 \$ par UAR).

La charge de rémunération fondée sur des actions se rapportant aux régimes d'UAD et d'UAR pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2024 s'élevait à 1,7 million de dollars et 3,2 millions de dollars, respectivement (1,9 million de dollars et 3,3 millions de dollars pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2023, respectivement).

Sur la base du cours de clôture des actions ordinaires au 30 juin 2024 (21,32 \$) et compte tenu d'un taux d'imposition marginal de 53,3 %, le montant estimé qu'Osisko devrait transférer aux autorités fiscales afin de régler les obligations fiscales des employés relativement aux UAD et UAR acquises devant éventuellement être réglées en actions ordinaires s'élève à 4,5 millions de dollars (3,7 millions de dollars au 31 décembre 2023) et à 13,6 millions de dollars en se basant sur l'ensemble des UAD et des UAR en circulation (11,4 millions de dollars au 31 décembre 2023).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

11. Information complémentaire aux états consolidés des résultats

	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
<u>Produits</u>				
Redevances	46 236	39 323	90 780	78 501
Flux de métaux	18 610	21 177	34 817	41 586
	<u>64 846</u>	<u>60 500</u>	<u>125 597</u>	<u>120 087</u>
<u>Coût des ventes</u>				
Redevances	145	205	250	340
Flux de métaux	2 081	4 055	3 809	7 961
	<u>2 226</u>	<u>4 260</u>	<u>4 059</u>	<u>8 301</u>
<u>Épuisement</u>				
Redevances	5 361	5 610	10 895	12 458
Flux de métaux	5 052	7 357	11 042	14 004
	<u>10 413</u>	<u>12 967</u>	<u>21 937</u>	<u>26 462</u>
<u>Autres (pertes nettes) gains nets</u>				
Variation de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(355)	(1 009)	101	(3 754)
Gain net découlant de la dilution de placements dans des entreprises associées	-	-	-	4 842
Perte nette à la cession réputée d'une entreprise associée	-	(3 057)	-	(3 057)
Dépréciation des placements dans des entreprises associées	-	-	-	(271)
Variation de la provision pour pertes de crédit attendues sur les autres placements	-	(19 860)	1 895	(19 860)
	<u>(355)</u>	<u>(23 926)</u>	<u>1 996</u>	<u>(22 100)</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

12. (Perte nette) bénéfice net par action

	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
(Perte nette) bénéfice net	(21 115)	17 961	(6 042)	38 809
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	186 217	185 093	186 009	184 781
Effet dilutif des options d'achat d'actions	-	965	-	875
Effet dilutif des UAD et des UAR	-	396	-	396
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires (en milliers)	186 217	186 454	186 009	186 052
(Perte nette) bénéfice net par action De base et dilué(e)	(0,11)	0,10	(0,03)	0,21

En raison de la perte nette pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2024, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives sont considérées comme étant antidilutives pour la période, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action. Pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2023, 0,6 million d'options d'achat d'actions ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action puisque leur effet était antidilutif.

13. Information complémentaire aux états consolidés des flux de trésorerie

	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Intérêts reçus évalués selon la méthode du taux effectif	1 301	1 793	2 873	3 224
Intérêts payés sur la dette à long terme	2 702	2 450	6 218	5 080
Impôts sur le résultat payés	433	602	967	931
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Augmentation des sommes à recevoir	(2 243)	(3 228)	(174)	(3 287)
Diminution (augmentation) des autres actifs	60	(1 409)	417	(2 064)
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	(362)	2 815	(3 469)	257
	(2 545)	(1 822)	(3 226)	(5 094)

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

14. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit présente des informations sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les bilans consolidés et classés par niveau selon l'importance des données utilisées pour faire leur évaluation.

Niveau 1 – Prix cotés, non rajustés, sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire des prix) ou indirectement (c'est-à-dire des dérivés des prix); et

Niveau 3 – Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c'est-à-dire des données non observables).

	30 juin 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Évaluations récurrentes				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽ⁱ⁾				
Bons de souscription d'actions ordinaires et billets convertibles				
Sociétés minières cotées en bourse				
Métaux précieux	-	-	8 951	8 951
Autres minéraux	55	-	44	99
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾				
Actions ordinaires				
Sociétés minières cotées en bourse				
Métaux précieux	4 877	-	199	5 076
Autres minéraux ⁽ⁱⁱ⁾	88 153	-	-	88 153
	93 085	-	9 194	102 279
	30 juin 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Évaluations récurrentes				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽ⁱ⁾				
Bons de souscription d'actions ordinaires et billets convertibles				
Sociétés minières cotées en bourse				
Métaux précieux	-	-	8 870	8 870
Autres minéraux	43	-	36	79
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾				
Actions ordinaires				
Sociétés minières cotées en bourse				
Métaux précieux	3 555	-	199	3 754
Autres minéraux ⁽ⁱⁱ⁾	80 322	-	-	80 322
	83 920	-	9 105	93 025
	31 décembre 2023			

(i) D'après son analyse de la nature et des caractéristiques des titres de capitaux propres et des risques associés, la Société a déterminé qu'il était pertinent de les présenter par secteur d'activité et par type de placement.

(ii) Les actions ordinaires classées dans les autres minéraux se rapportent principalement au cuivre.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

14. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Au cours des six mois terminés le 30 juin 2024, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3. Durant les six mois terminés le 30 juin 2023, des actions ordinaires d'une juste valeur de 3,0 millions de dollars ont été transférées du niveau 3 au niveau 1 puisque ces actions ordinaires ont commencé à être négociées sur un marché boursier reconnu.

Le tableau suivant présente les variations des placements de niveau 3 (composés de bons de souscription et d'instruments convertibles) pour les six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023 :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	9 105	26 903
Transfert d'actions ordinaires du niveau 3 au niveau 1	-	(3 000)
Variation de la juste valeur – placements détenus à la fin de la période ⁽ⁱ⁾	89	(181)
Solde au 30 juin	<u>9 194</u>	<u>23 722</u>

(i) Comptabilisés aux états consolidés des résultats, dans les *autres (pertes nettes) gains nets*.

La juste valeur des instruments financiers de niveau 3 dépend de la nature des instruments financiers.

La juste valeur des bons de souscription de titres de capitaux propres et des instruments convertibles de sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse, classés de niveau 3, est déterminée directement ou indirectement à l'aide du modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes. La principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue. Une augmentation/diminution de la volatilité prévue dans les modèles de 10 % occasionnerait une variation négligeable de la juste valeur des bons de souscription et des instruments convertibles au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

Instruments financiers non évalués à la juste valeur aux bilans consolidés

La trésorerie, les placements à court terme, les produits à recevoir en vertu de redevances, de flux de métaux et d'autres intérêts, les autres comptes débiteurs, les billets à recevoir à long terme, les comptes créditeurs et charges à payer et la dette à long terme sont des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur aux bilans consolidés. La juste valeur de la trésorerie, des placements à court terme, des produits à recevoir en vertu de redevances, de flux de métaux et d'autres intérêts, des autres comptes débiteurs, et des comptes créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable de par leur nature à court terme. La valeur comptable du passif en lien avec la facilité de crédit renouvelable se rapproche de sa juste valeur étant donné que le différentiel de crédit est similaire au différentiel de crédit que la Société obtiendrait dans des conditions similaires à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des billets à recevoir à long terme se rapproche de leur valeur comptable puisqu'il n'y a eu aucun changement important dans les paramètres ou hypothèses économiques et de risques liées aux instruments depuis que ces instruments financiers ont été entièrement provisionnés.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

15. Information sectorielle

Le président et chef de la direction (le principal décideur opérationnel) organise et gère les activités en un seul secteur, consistant en l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, flux de métaux et autres intérêts. Tous les actifs, passifs, produits, charges et flux de trésorerie de la Société sont attribuables à cet unique secteur d'exploitation. Les tableaux suivants présentent l'information sectorielle pour cet unique secteur.

Produits géographiques

Les produits géographiques tirés de la vente de métaux précieux et d'autres matières premières reçus ou acquis en vertu de redevances en nature, d'ententes de flux de métaux et autres intérêts sont déterminés selon l'emplacement des mines auxquelles se rapportent la redevance, le flux de métaux ou l'autre intérêt. Pour les six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023, les produits tirés des redevances, des ententes de flux de métaux et des autres intérêts proviennent des juridictions suivantes :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<u>2024</u>						
Redevances	90 076	561	143	-	-	90 780
Flux de métaux	5 442	15 193	7 849	-	6 333	34 817
	95 518	15 754	7 992	-	6 333	125 597
<u>2023</u>						
Redevances	77 401	725	89	286	-	78 501
Flux de métaux	18 425	18 265	-	-	4 896	41 586
	95 826	18 990	89	286	4 896	120 087

(i) Le Canada a généré 91 % des produits en Amérique du Nord durant les six mois terminés le 30 juin 2024 (91 % durant les six mois terminés le 30 juin 2023).

Pour les six mois terminés le 30 juin 2024, deux droits de redevances et ententes de flux de métaux ont généré des produits de 68,6 millions de dollars (trois droits de redevances et ententes de flux de métaux ont généré des produits de 74,9 millions de dollars pour les six mois terminés le 30 juin 2023), ce qui représente 55 % des produits (62 % des produits pour les six mois terminés le 30 juin 2023), incluant un droit de redevance qui a généré des produits de 53,4 millions de dollars (43,3 millions de dollars pour les six mois terminés le 30 juin 2023).

Pour les six mois terminés le 30 juin 2024, les produits tirés des métaux précieux représentaient près de 100 % du total des produits. Pour les six mois terminés le 30 juin 2023, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 88 % et 11 % des produits totaux, respectivement.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

15. Information sectorielle (suite)

Actifs nets géographiques

Le tableau suivant résume les redevances, ententes de flux de métaux et autres intérêts par juridiction, au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, en fonction de l'emplacement des propriétés auxquelles les redevances, flux de métaux et autres intérêts se rapportent :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Asie	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 juin 2024							
Redevances	564 342	182 814	11 383	71 809	-	14 868	845 216
Flux de métaux	188 107	164 359	197 164	-	30 522	46 390	626 542
Ententes d'écoulement	-	-	9 674	-	5 069	-	14 743
	<u>752 449</u>	<u>347 173</u>	<u>218 221</u>	<u>71 809</u>	<u>35 591</u>	<u>61 258</u>	<u>1 486 501</u>
31 décembre 2023							
Redevances	638 871	182 858	11 257	71 809	-	14 868	919 663
Flux de métaux	185 912	163 149	194 267	-	29 494	46 379	619 201
Ententes d'écoulement	-	-	9 348	-	4 899	-	14 247
	<u>824 783</u>	<u>346 007</u>	<u>214 872</u>	<u>71 809</u>	<u>34 393</u>	<u>61 247</u>	<u>1 553 111</u>

(i) 78 % des intérêts nets en Amérique du Nord étaient situés au Canada au 30 juin 2024 (80 % au 31 décembre 2023).

16. Transactions entre parties liées

Au 30 juin 2024, des billets à recevoir d'entreprises associées de 10,6 millions de dollars US (14,5 millions de dollars) étaient inclus dans les placements à court terme (6,2 millions de dollars US (8,2 millions de dollars) au 31 décembre 2023).

17. Évènements subséquents

Acquisition du flux Cascabel

Le 15 juillet 2024, la Société a annoncé que sa filiale à part entière, Osisko Bermuda Limited (« Osisko Bermuda »), en partenariat avec Franco-Nevada (Barbados) Corporation (« FNB »), une filiale à part entière de Franco-Nevada Corporation, a conclu une convention définitive d'achat et de vente (or) (le « flux aurifère ») avec SolGold plc et certaines de ses filiales en propriété exclusive (collectivement, « SolGold »), relativement à la production d'or du projet de cuivre-or Cascabel, détenu à 100 % par SolGold et situé en Équateur (« Cascabel »).

Selon les termes du flux aurifère, Osisko Bermuda et FNB (collectivement, les « acquéreurs du flux ») feront des dépôts initiaux totalisant 100 millions de dollars US à SolGold en trois tranches égales pour financer les coûts de pré-construction de Cascabel (le « dépôt de pré-construction »). La première tranche du dépôt de pré-construction a été financée à la clôture, les deux tranches suivantes étant soumises à la réalisation d'étapes clés de développement. Par la suite, les acquéreurs du flux feront des dépôts supplémentaires totalisant 650 millions de dollars US à SolGold pour financer les coûts de construction une fois que Cascabel sera entièrement financé et dérisqué (le « dépôt de construction » et, avec le dépôt de pré-construction, le « dépôt »). Osisko Bermuda fournira 30 % du dépôt (225 millions de dollars US, soit 30 millions de dollars US du dépôt de pré-construction et 195 millions de dollars US du dépôt de construction) en échange d'une participation de 30 % dans le flux aurifère et FNB fournira 70 % du dépôt en échange d'une participation de 70 % dans le flux aurifère.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

17. Évènements subséquents (suite)

Acquisition du flux Cascabel (suite)

Le dépôt est payable de la façon suivante :

- 10 millions de dollars US à la clôture;
- 10 millions de dollars US suivant l'atteinte de jalons opérationnels, incluant la signature d'un accord de protection des investissements modifié, la réalisation de forage géotechnique et la finalisation de l'aménagement d'un parc à résidus suffisant pour un minimum de 10 ans d'exploitation;
- 10 millions de dollars US suivant l'atteinte de jalons opérationnels, incluant le dépôt de toutes les demandes de permis finales pour la construction et l'exploitation du projet; et
- 195 millions de dollars US payables en prélèvements au prorata de la construction des installations.

Osisko Bermuda achètera de l'or affiné à hauteur de 6 % de l'or contenu produit par Cascabel jusqu'à ce que 225 000 onces d'or lui aient été livrées, et à hauteur de 3,6 % par la suite pour le reste de la durée de vie de la mine. Osisko Bermuda effectuera des paiements en espèces en continu, pour l'or affiné livré, équivalant à 20 % du cours au comptant de l'or au moment de la livraison.

Facilité de crédit renouvelable

Subséquent au 30 juin 2024, la Société a remboursé un montant total de 13,8 millions de dollars (10,0 millions de dollars US) sur sa facilité de crédit renouvelable.

Dividende

Le 6 août 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,065 \$ par action ordinaire, payable le 15 octobre 2024 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 30 septembre 2024.